

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 17459
Numéro SIREN : 414 804 070
Nom ou dénomination : SMURFIT KAPPA GOETHE

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2021 sous le numéro de dépôt 84131



20210841312020

DATE DEPOT : 05/08/2021

N° DE DEPOT : 84131

N° GESTION : 1997B17459

N° SIREN : 414804070

DENOMINATION : SMURFIT KAPPA GOETHE

ADRESSE : 2 R GOETHE 75116 PARIS

MILLESIME : 2020

EXEMPLAIRE CERTIFIÉ CONFORMÉ

SMURFIT KAPPA GOETHE

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 2 rue Goethe – 75 116 PARIS
414 804 070 RCS PARIS

PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2021

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

12 AOUT 2021

Sous le N° : 84131

L'an deux mille vingt et un

Le 29 juin,

A 15 heures,

Les associés de la société SMURFIT KAPPA GOETHE, société par actions simplifiée au capital social de 100 000 Euros divisé en 2 500 actions de 40 Euros chacune, dont le siège est 2 rue Goethe, 75116 PARIS, se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social, sur la convocation du président de la société faite conformément aux stipulations des statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou mandataire au moment de son entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe CORNET, Président de la société.

Madame Sylvie REALE SABATIER est désigné comme secrétaire.

Le cabinet KPMG, Commissaire aux Comptes titulaire de la société, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 11 juin 2021 est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2 500 sur les 2500 actions ayant le droit de vote. En conséquence l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020,

- Le rapport de gestion établi par le Président,
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chacun des associés huit jours au moins avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

Le Président déclare également que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués au Commissaire aux Comptes dans les délais prévus par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Président
Rapport général du Commissaire aux Comptes
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
2. Affectation du résultat de l'exercice 2020
3. Renouvellement du mandat du Président
4. Autorisation au Président de donner des cautions, avals ou garanties
5. Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion établi par ses soins et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Il fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport général du Commissaire aux Comptes certifiant les comptes approuve lesdits rapports ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020 qui s'élève à 34 829,40 € au report à nouveau.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des exercices 2019, 2018 et 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique, constatant que le mandat de Président de Monsieur Philippe CORNET, vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de six années, à l'issue de la présente réunion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Président demande aux Associés de renouveler l'autorisation dont bénéficie le Président, avec faculté pour lui de déléguer, de donner la caution, l'aval ou la garantie de la société jusqu'à un plafond d'engagement de 1 524 490 Euros.

Il précise que cette autorisation est donnée pour un an, quel que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis.

Les cautions, avals ou garanties à l'égard des administrations fiscales et douanières pourront être donnés sans limite de montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie, ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal

SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE
Représentée par Laurent SELLIER

SMURFIT KAPPA PAPER HOLDING FRANCE
Représentée par Laurent SELLIER

La Secrétaire
Sylvie REALE SABATIER

SMURFIT KAPPA INVESTMENT FRANCE
Représentée par Jean Christophe BUGEON

Formulaire obligatoire, article 53 du Code général de l'impôt

Désignation de l'entreprise : SA SMURFIT KAPPA GOETHE Durée de l'exercice exprimé en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0002 rue Goethe 75116 Paris 16e Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 1 4 8 0 4 0 7 0 0 0 1 2 Néant *

				Exercice N clos le	N-1		
				31122020	31122019		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AII	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	31 165	BY	31 165	B 060
		Autres créances (3)	BZ	329 858	CA	329 858	320 960
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valours mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF		CG			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	361 023	CK	361 023	329 020	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	361 023	IA	361 023	329 020	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an			
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA SMURFIT KAPPA GOETHE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000 ...)	DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 001	10 001	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(143 072)	(150 966)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	34 829	7 893	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	1 757	(33 071)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	212 434	212 434	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	212 434	212 434	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	137 987	145 359	
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 844	4 298	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	148 832	149 658	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	361 023	329 020	
REVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				


* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
Désignation de l'entreprise : SA SMURFIT KAPPA GOETHE						Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	453 829	FH	46 968	FI	500 797
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	453 829	FK	48 968	FL	500 797	459 397
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	500 798
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	450 616	430 481
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 626	(6 586)
	Salaires et traitements*					FY		(25)
	Charges sociales (10)					FZ	39 758	29 785
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	10	3
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	494 011	453 659
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	6 787	5 739
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	18	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	18	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(18)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	6 787	5 721

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SA SMURFIT KAPPA GOETHE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	28 042	2 343	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	28 042	2 343	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		170	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		170	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	28 042	2 172	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	528 840	461 742	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	494 011	453 848	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	34 829	7 893	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		19	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6			obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
CONTROLE URSSAF			28 042		
		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					


EXEMPLAIRE CERTIFIÉ CONS...

SMURFIT KAPPA GOETHE S. A. S.

A N N E X E

31 DÉCEMBRE 2020

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST CLOTURE

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 IMMOBILISATIONS

4.2. CREANCES

4.3. CAPITAL SOCIAL

4.4. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

4.5. DETTES

4.6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. CONSOLIDATION

5.2. INTÉGRATION FISCALE

5.3. ALLÈGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

**5.4. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE
DIRECTION**

5.5. EFFECTIFS

5.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.7. VENTILATION DE L'IMPOT

5.8. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

La société a été créée le 21 novembre 1997. A l'origine, cette société avait pour objet la prise et la gestion de toutes participations.

Au cours du deuxième trimestre 2002, les personnes exerçant des responsabilités opérationnelles dans des sociétés françaises ont été mutées de la société Smurfit Kappa Europe vers Smurfit Kappa Goethe, cette société devenant un centre de compétence dans les domaines techniques, commerciaux et financiers pour les entités françaises du Groupe Smurfit Kappa. En janvier 2013, 19 salariés ont été transférés de la société Smurfit Kappa Europe vers la société Smurfit Kappa Goethe. Depuis 2018, l'effectif a été transféré et SK Goethe ne dispose plus de salariés.

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST CLOTURE

Les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social. Au titre de 2021, la société bénéficie du soutien financier de Smurfit Kappa Participations SAS, tête de groupe fiscal en France.

A la date d'établissement des comptes et malgré le caractère incertain de la crise de la COVID19, la société estime que la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause : la société SK Goethe S.A.S. ne dispose plus d'activités et refacture ses charges avec une marge. De facto bénéficiaire, elle profite également du soutien de Smurfit Kappa Participations.

A la date d'arrêté des comptes, l'épidémie de coronavirus Covid-19 n'a donc pas eu d'incidence significative pour la société.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et notamment aux dispositions du Plan Comptable Général en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées ainsi que les notes et tableaux relatifs au bilan et au compte de résultat sont présentés ci-après.

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

3

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. IMMOBILISATIONS

4.1.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (coût d'achat majoré des frais de transport et d'installation).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations.

4.1.2. Tableaux des immobilisations et des amortissements

Néant

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

4

4.2 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, est constituée sur chacune d'elles, une dépréciation.

Aucune dépréciation n'a été constituée au cours de l'exercice écoulé.

Suite au contrôle Urssaf intervenu en 2020, un produit à recevoir de 24 899 € a été comptabilisé.

L'état des créances à la clôture de l'exercice se décompose comme suit au 31 décembre 2020 :

ETAT DES CREANCES

Société : SMURFIT KAPPA GOETHE

SIRET : 41480407000012

NOTE . Etat des échéances des créances

(En euros)	31/12/2020	
	Montant brut	A un an au plus A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE		
Clients douteux ou litigieux		
Autres créances clients	31 165	31 165
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garanties		
Personnel et comptes rattachés	24 899	24 899
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Impôts sur les bénéfices		
Taxe sur la valeur ajoutée	98 025	98 025
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0
Divers (état)		
Groupe et associés	206 933	206 933
Débiteurs divers		
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	361 022	361 022
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		
TOTAL DES CREANCES	361 022	361 022

Groupe et associés : centralisation de trésorerie avec Smurfit Kappa Treasury 206 933

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

5

4.3. CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 2 500 actions d'une valeur nominale de 40 € entièrement libérées, Smurfit Kappa International France étant l'actionnaire majoritaire.

Le résultat comptable de l'exercice 2019, soit 7 893 €, a été affecté au poste Report à nouveau.

4.4. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Une procédure prud'homale est survenue en décembre 2016 : la provision constituée a été maintenue à hauteur de 212 434 €.

4.5. DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. L'état des dettes se présente comme suit au 31 décembre 2020 : ci-joint annexe

Les charges à payer se décomposent de la manière suivante :

- Fournisseurs – factures non parvenues 60 940 €

ETAT DES DETTES

Société : Smurfit Kappa Goethe

SIRET : 41480407000012

NOTE . État des échéances des dettes

(En euros)	31/12/2020		
	Montant brut	A 1 an au plus	> 1 an et 5 ans au plus > 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)			
Autres emprunts obligataires (1)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) et (2) : :			
à 1 an au maximum à l'origine			
à plus d' 1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers (1) et (3)			
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			
Fournisseurs et comptes rattachés	137 987	137 987	
Dettes fiscales et sociales :			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	8 845	8 845	
Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Autres dettes			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie			
DETTES D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION	146 832	146 832	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
TOTAL DES DETTES	146 832	146 832	

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

4.6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Résultat d'exploitation : le résultat d'exploitation s'élève à 6 787 €. Le chiffre d'affaires est de 453 829 € pour la France et de 46 968 € pour l'Export.

Résultat financier : La société fait partie d'un groupe de centralisation de la trésorerie dont l'opérateur est la Smurfit Kappa Treasury, Smurfit Kappa Goethe étant en position prêteuse vis à vis de Smurfit Kappa Treasury pour 206 934 € au 31 décembre 2020.

Résultat exceptionnel : il est constitué d'un produit suite au contrôle Urssaf.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. CONSOLIDATION

Les comptes de la Société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la Société SMURFIT KAPPA GROUP, dont le Siège se trouve à Beech Hill, Clonskeagh, DUBLIN 4, IRLANDE.

5.2. INTÉGRATION FISCALE

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la Société fait partie du groupe fiscal intégré dont la Société mère est Smurfit Kappa Participations, dont le siège social se trouve 5 avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint Mandé.

Du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2006, la Société a fait partie du groupe fiscal intégré dont la Société mère était Smurfit Kappa International France SAS, dont le siège social se trouve 2, rue Goethe, 75116 PARIS.

Le calcul de l'impôt dû à la Société mère est identique à celui dû à l'Administration fiscale en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt réalisée par le Groupe est considérée comme un gain immédiat de l'exercice et conservée par la Société mère. Dans l'hypothèse d'un retour aux bénéfices, après un exercice déficitaire, la Société mère rétrocède, pour la valeur maximale des déficits transmis, l'économie d'impôt réalisée par le groupe.

5.3. ALLÈGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

Au 31 décembre 2020, le déficit fiscal reportable s'établit à 294 935 €.

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

5.4. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Aucune rémunération n'a été attribuée au cours de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction.

5.5. EFFECTIFS

Néant

5.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

5.7. VENTILATION DE L'IMPOT

<u>Résultat Courant :</u>	6 787
base taxable	6 787
<u>Résultat exceptionnel :</u>	28 042
base taxable	28 042
Résultat Fiscal	34 829
Imputation 2058 B-Bis	(34 829)
Impôts sur les sociétés	0

5.8. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Conformément au règlement CRC n°2010-02, aucune information relative aux transactions conclues avec des sociétés détenues à 100 % par le Groupe n'est à mentionner. Il n'existe pas de transactions significatives avec des parties liées qui ne soient pas conclues à des conditions normales de marché.

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST CLOTURE

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 IMMOBILISATIONS

4.2. CREANCES

4.3. CAPITAL SOCIAL

4.4. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

4.5. DETTES

4.6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. CONSOLIDATION

5.2. INTÉGRATION FISCALE

5.3. ALLÈGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

**5.4. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE
DIRECTION**

5.5. EFFECTIFS

5.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.7. VENTILATION DE L'IMPOT

5.8. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

La société a été créée le 21 novembre 1997. A l'origine, cette société avait pour objet la prise et la gestion de toutes participations.

Au cours du deuxième trimestre 2002, les personnes exerçant des responsabilités opérationnelles dans des sociétés françaises ont été mutées de la société Smurfit Kappa Europe vers Smurfit Kappa Goethe, cette société devenant un centre de compétence dans les domaines techniques, commerciaux et financiers pour les entités françaises du Groupe Smurfit Kappa. En janvier 2013, 19 salariés ont été transférés de la société Smurfit Kappa Europe vers la société Smurfit Kappa Goethe. Depuis 2018, l'effectif a été transféré et SK Goethe ne dispose plus de salariés.

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST CLOTURE

Les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social. Au titre de 2021, la société bénéficie du soutien financier de Smurfit Kappa Participations SAS, tête de groupe fiscal en France.

A la date d'établissement des comptes et malgré le caractère incertain de la crise de la COVID19, la société estime que la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause : la société SK Goethe S.A.S. ne dispose plus d'activités et refacture ses charges avec une marge. De facto bénéficiaire, elle profite également du soutien de Smurfit Kappa Participations.

A la date d'arrêté des comptes, l'épidémie de coronavirus Covid-19 n'a donc pas eu d'incidence significative pour la société.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et notamment aux dispositions du Plan Comptable Général en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées ainsi que les notes et tableaux relatifs au bilan et au compte de résultat sont présentés ci-après.

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

3

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. IMMOBILISATIONS

4.1.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (coût d'achat majoré des frais de transport et d'installation).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations.

4.1.2. Tableaux des immobilisations et des amortissements

Néant

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

4

4.2 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, est constituée sur chacune d'elles, une dépréciation.

Aucune dépréciation n'a été constituée au cours de l'exercice écoulé.

Suite au contrôle Urssaf intervenu en 2020, un produit à recevoir de 24 899 € a été comptabilisé.

L'état des créances à la clôture de l'exercice se décompose comme suit au 31 décembre 2020 :

ETAT DES CREANCES

Société : SMURFIT KAPPA GOETHE

SIRET : 41480407000012

NOTE . Etat des échéances des créances

(En euros)	31/12/2020	
	Montant brut	A un an au plus A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE		
Clients douteux ou litigieux		
Autres créances clients	31 165	31 165
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garanties		
Personnel et comptes rattachés	24 899	24 899
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Impôts sur les bénéfices		
Taxe sur la valeur ajoutée	98 025	98 025
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0
Divers (état)		
Groupe et associés	206 933	206 933
Débiteurs divers		
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	361 022	361 022
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		
TOTAL DES CREANCES	361 022	361 022

Groupe et associés : centralisation de trésorerie avec Smurfit Kappa Treasury 206 933

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

5

4.3. CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 2 500 actions d'une valeur nominale de 40 € entièrement libérées, Smurfit Kappa International France étant l'actionnaire majoritaire.

Le résultat comptable de l'exercice 2019, soit 7 893 €, a été affecté au poste Report à nouveau.

4.4. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Une procédure prud'homale est survenue en décembre 2016 : la provision constituée a été maintenue à hauteur de 212 434 €.

4.5. DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. L'état des dettes se présente comme suit au 31 décembre 2020 : ci-joint annexe

Les charges à payer se décomposent de la manière suivante :

- Fournisseurs – factures non parvenues 60 940 €

ETAT DES DETTES

Société : Smurfit Kappa Goethe

SIRET : 41480407000012

NOTE . État des échéances des dettes

(En euros)	31/12/2020		
	Montant brut	A 1 an au plus	> 1 an et 5 ans au plus > 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)			
Autres emprunts obligataires (1)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) et (2) : :			
à 1 an au maximum à l'origine			
à plus d' 1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers (1) et (3)			
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			
Fournisseurs et comptes rattachés	137 987	137 987	
Dettes fiscales et sociales :			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	8 845	8 845	
Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Autres dettes			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie			
DETTES D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION	146 832	146 832	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
TOTAL DES DETTES	146 832	146 832	

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

4.6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Résultat d'exploitation : le résultat d'exploitation s'élève à 6 787 €. Le chiffre d'affaires est de 453 829 € pour la France et de 46 968 € pour l'Export.

Résultat financier : La société fait partie d'un groupe de centralisation de la trésorerie dont l'opérateur est la Smurfit Kappa Treasury, Smurfit Kappa Goethe étant en position prêteuse vis à vis de Smurfit Kappa Treasury pour 206 934 € au 31 décembre 2020.

Résultat exceptionnel : il est constitué d'un produit suite au contrôle Urssaf.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. CONSOLIDATION

Les comptes de la Société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la Société SMURFIT KAPPA GROUP, dont le Siège se trouve à Beech Hill, Clonskeagh, DUBLIN 4, IRLANDE.

5.2. INTÉGRATION FISCALE

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la Société fait partie du groupe fiscal intégré dont la Société mère est Smurfit Kappa Participations, dont le siège social se trouve 5 avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint Mandé.

Du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2006, la Société a fait partie du groupe fiscal intégré dont la Société mère était Smurfit Kappa International France SAS, dont le siège social se trouve 2, rue Goethe, 75116 PARIS.

Le calcul de l'impôt dû à la Société mère est identique à celui dû à l'Administration fiscale en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt réalisée par le Groupe est considérée comme un gain immédiat de l'exercice et conservée par la Société mère. Dans l'hypothèse d'un retour aux bénéfices, après un exercice déficitaire, la Société mère rétrocède, pour la valeur maximale des déficits transmis, l'économie d'impôt réalisée par le groupe.

5.3. ALLÈGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

Au 31 décembre 2020, le déficit fiscal reportable s'établit à 294 935 €.

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

5.4. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Aucune rémunération n'a été attribuée au cours de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction.

5.5. EFFECTIFS

Néant

5.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

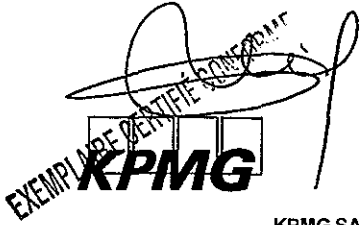
Néant

5.7. VENTILATION DE L'IMPOT

<u>Résultat Courant :</u>	6 787
base taxable	6 787
<u>Résultat exceptionnel :</u>	28 042
base taxable	28 042
Résultat Fiscal	34 829
Imputation 2058 B-Bis	(34 829)
Impôts sur les sociétés	0

5.8. INFORMATION SUR LES PARTIES LIÉES

Conformément au règlement CRC n°2010-02, aucune information relative aux transactions conclues avec des sociétés détenues à 100 % par le Groupe n'est à mentionner. Il n'existe pas de transactions significatives avec des parties liées qui ne soient pas conclues à des conditions normales de marché.



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Smurfit KAPPA GOETHE S.A.S.
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
Smurfit KAPPA GOETHE S.A.S.
2 rue Goethe 75116 PARIS

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

SMURFIT KAPPA GOETHE S.A.S.

2 rue Goethe 75116 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À la collectivité des associés de la société SMURFIT KAPPA GOETHE S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SMURFIT KAPPA GOETHE S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de droit
anglais ("private company limited by
guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, et outre le point mentionné dans le paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice et événements post-clôture » de l'annexe, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 mai 2021

KPMG SA

Jérémie Lerondeau

Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SMURFIT KAPPA GOETHE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0002 rue Goethe 75116 Paris 16e

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 1 4 8 0 4 0 7 0 0 0 0 1 2

Néant *

				Exercice N clos le, 31122020	N-1 31122019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières*		BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	31 165	BY	31 165
		Autres créances (3)	BZ	329 858	CA	329 858
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE	
Disponibilités		CF		CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	361 023	CK	361 023	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	361 023	IA	361 023	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes ;	CP	
Renvois : (3) Part à plus d'un an					CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA SMURETT KAPPA GÖTTE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100.000...)	DA	100 000		100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 001		10 001
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(143 072)		(150 966)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	34 829		7 893
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	1 757	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	212 434		212 434
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	212 434		212 434
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DY			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	137 987		145 359
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 844		4 298
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	146 832		149 658
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	361 023		329 020
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

		Exercice N			Exercice (N - 1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
Désignation de l'entreprise : SA SMURFIT KAPPA GOETHE					Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC				
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF				
		FG	453 829	FH	46 968	FI	500 797	459 397
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	453 829	FK	46 968	FL	500 797	459 397
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP			
	Autres produits (I) (11)				FQ	1	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	500 798	459 399	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	450 616	430 481	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				RX	3 626	(6 586)	
	Salaires et traitements*				FY		(25)	
	Charges sociales (10)				FZ	39 758	29 785	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA		
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
Autres charges (12)				GE	10	3		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	494 011	453 659		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	6 787	5 739		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)				GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR	18		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)				GU		18		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV		(18)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	6 787	5 721		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SA SMURFIT KAPPA GOETHE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	28 042	2 343
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	28 042	2 343
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		170
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		170
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	28 042	2 172
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	528 840	461 742
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	494 011	453 848
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	34 829	7 893
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		19
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9	
Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CONTROLE URSSAF			28 042	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST CLOTURE

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 IMMOBILISATIONS

4.2. CREANCES

4.3. CAPITAL SOCIAL

4.4. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

4.5. DETTES

4.6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. CONSOLIDATION

5.2. INTÉGRATION FISCALE

5.3. ALLÈGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

**5.4. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE
DIRECTION**

5.5. EFFECTIFS

5.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.7. VENTILATION DE L'IMPOT

5.8. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

La société a été créée le 21 novembre 1997. A l'origine, cette société avait pour objet la prise et la gestion de toutes participations.

Au cours du deuxième trimestre 2002, les personnes exerçant des responsabilités opérationnelles dans des sociétés françaises ont été mutées de la société Smurfit Kappa Europe vers Smurfit Kappa Goethe, cette société devenant un centre de compétence dans les domaines techniques, commerciaux et financiers pour les entités françaises du Groupe Smurfit Kappa. En janvier 2013, 19 salariés ont été transférés de la société Smurfit Kappa Europe vers la société Smurfit Kappa Goethe. Depuis 2018, l'effectif a été transféré et SK Goethe ne dispose plus de salariés.

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST CLOTURE

Les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social. Au titre de 2021, la société bénéficie du soutien financier de Smurfit Kappa Participations SAS, tête de groupe fiscal en France.

A la date d'établissement des comptes et malgré le caractère incertain de la crise de la COVID19, la société estime que la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause : la société SK Goethe S.A.S. ne dispose plus d'activités et refacture ses charges avec une marge. De facto bénéficiaire, elle profite également du soutien de Smurfit Kappa Participations.

A la date d'arrêté des comptes, l'épidémie de coronavirus Covid-19 n'a donc pas eu d'incidence significative pour la société.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et notamment aux dispositions du Plan Comptable Général en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées ainsi que les notes et tableaux relatifs au bilan et au compte de résultat sont présentés ci-après.

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

3

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. IMMOBILISATIONS

4.1.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (coût d'achat majoré des frais de transport et d'installation).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations.

4.1.2. Tableaux des immobilisations et des amortissements

Néant

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

4

4.2 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, est constituée sur chacune d'elles, une dépréciation.

Aucune dépréciation n'a été constituée au cours de l'exercice écoulé.

Suite au contrôle Urssaf intervenu en 2020, un produit à recevoir de 24 899 € a été comptabilisé.

L'état des créances à la clôture de l'exercice se décompose comme suit au 31 décembre 2020 :

ETAT DES CREANCES

Société : SMURFIT KAPPA GOETHE

SIRET : 41480407000012

NOTE . Etat des échéances des créances

(En euros)	31/12/2020		
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres Immobilisations financières			
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	31 165	31 165	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garanties			
Personnel et comptes rattachés	24 899	24 899	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	98 025	98 025	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	
Divers (état)			
Groupe et associés	206 933	206 933	
Débiteurs divers			
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	361 022	361 022	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
TOTAL DES CREANCES	361 022	361 022	

Groupe et associés : centralisation de trésorerie avec Smurfit Kappa Treasury 206 933

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

5

4.3. CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 2 500 actions d'une valeur nominale de 40 € entièrement libérées, Smurfit Kappa International France étant l'actionnaire majoritaire.

Le résultat comptable de l'exercice 2019, soit 7 893 €, a été affecté au poste Report à nouveau.

4.4. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Une procédure prud'homale est survenue en décembre 2016 : la provision constituée a été maintenue à hauteur de 212 434 €.

4.5. DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. L'état des dettes se présente comme suit au 31 décembre 2020 : ci-joint annexe

Les charges à payer se décomposent de la manière suivante :

- Fournisseurs – factures non parvenues 60 940 €

ETAT DES DETTES

Société : Smurfit Kappa Goethe

SIRET : 41480407000012

NOTE . État des échéances des dettes

(En euros)	31/12/2020		
	Montant brut	A 1 an au plus	> 1 an et 5 ans au plus > 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)			
Autres emprunts obligataires (1)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) et (2) : :			
à 1 an au maximum à l'origine			
à plus d' 1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers (1) et (3)			
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			
Fournisseurs et comptes rattachés	137 987	137 987	
Dettes fiscales et sociales :			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	8 845	8 845	
Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Autres dettes			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie			
DETTES D'EXPLOITATION ET HDRS EXPLOITATION	146 832	146 832	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
TOTAL DES DETTES	146 832	146 832	

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

4.6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Résultat d'exploitation : le résultat d'exploitation s'élève à 6 787 €. Le chiffre d'affaires est de 453 829 € pour la France et de 46 968 € pour l'Export.

Résultat financier : La société fait partie d'un groupe de centralisation de la trésorerie dont l'opérateur est la Smurfit Kappa Treasury, Smurfit Kappa Goethe étant en position prêteuse vis à vis de Smurfit Kappa Treasury pour 206 934 € au 31 décembre 2020.

Résultat exceptionnel : il est constitué d'un produit suite au contrôle Urssaf.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. CONSOLIDATION

Les comptes de la Société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la Société SMURFIT KAPPA GROUP, dont le Siège se trouve à Beech Hill, Clonskeagh, DUBLIN 4, IRLANDE.

5.2. INTÉGRATION FISCALE

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la Société fait partie du groupe fiscal intégré dont la Société mère est Smurfit Kappa Participations, dont le siège social se trouve 5 avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint Mandé.

Du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2006, la Société a fait partie du groupe fiscal intégré dont la Société mère était Smurfit Kappa International France SAS, dont le siège social se trouve 2, rue Goethe, 75116 PARIS.

Le calcul de l'impôt dû à la Société mère est identique à celui dû à l'Administration fiscale en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt réalisée par le Groupe est considérée comme un gain immédiat de l'exercice et conservée par la Société mère. Dans l'hypothèse d'un retour aux bénéfiques, après un exercice déficitaire, la Société mère rétrocède, pour la valeur maximale des déficits transmis, l'économie d'impôt réalisée par le groupe.

5.3. ALLÈGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

Au 31 décembre 2020, le déficit fiscal reportable s'établit à 294 935 €.

Smurfit Kappa Goethe SAS

ANNEXE au 31/12/2020

5.4. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Aucune rémunération n'a été attribuée au cours de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction.

5.5. EFFECTIFS

Néant

5.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

5.7. VENTILATION DE L'IMPOT

<u>Résultat Courant :</u>	6 787
base taxable	6 787
<u>Résultat exceptionnel :</u>	28 042
base taxable	28 042
Résultat Fiscal	34 829
Imputation 2058 B-Bis	(34 829)
Impôts sur les sociétés	0

5.8. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Conformément au règlement CRC n°2010-02, aucune information relative aux transactions conclues avec des sociétés détenues à 100 % par le Groupe n'est à mentionner. Il n'existe pas de transactions significatives avec des parties liées qui ne soient pas conclues à des conditions normales de marché.